

AFFAIRE N° 15 - Dossier concernant la première tranche des travaux d'adduction d'eau de Saint-François et de Montgaillard - Délibération confiant le contrôle et la surveillance des travaux au Service des Ponts et Chaussées.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa transmission N° A.3.283 du 21 Janvier dernier, M. l'Ingénieur du B.F.P. m'a adressé 5 dossiers d'adjudication concernant la première tranche des travaux d'adduction d'eau de Montgaillard et de Saint-François.

Le montant global du projet est de l'ordre de 100 millions. Il prévoit l'alimentation de l'agglomération de Saint-François, du chemin de l'Evêché au 3ème virage du C.D.43, ainsi que celle de Montgaillard, de la cote 560 jusqu'à la Ravine "La Verdure", à proximité du Lotissement S.I.D.R. des Canélias.

La Commune a obtenu de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE un prêt de 59 Millions CFA, ce qui permet la réalisation d'une première tranche de travaux comportant :

- l'aménagement des captages du "Boucan Launay" et de la Ravine "La Verdure" ;
- la pose de la canalisation d'adduction du "Boucan Launay" ;
- la construction du réservoir de tête R 1 ( 300 m3 ) ;
- l'adduction/distribution de Saint-François, jusqu'au P.K.5,500 du C.D.43 ;
- l'adduction/distribution de Montgaillard,
- la construction du réservoir de Montgaillard (300 m3),
- la distribution de Montgaillard.

- Le montant des travaux à l'entreprise  
se chiffre à ..... 47.489.352. frs.

- Les dépenses extra-contractuelles :

- acquisition de terrain	} s'élèvent à ...	11.510.648. "
- achat de compteurs		
- réfection de chaussées		
- honoraires		
- frais de surveillance		

Soit au total, une dépense de.... 59.000.000. frs.

correspondant au montant du crédit alloué à la Commune.

Le reste des travaux à effectuer devrait être pris en charge par le FIDOM.

Trois dossiers concernant cette adjudication ont été adressés au Préfet aux fins d'approbation.

Dans ces conditions, il est probable que l'adjudication en cause ne pourra avoir lieu que dans un délai de deux mois environ.

Je vous propose, Messieurs, de confier le contrôle et la surveillance des travaux en cause au Service des Ponts et Chaussées;

Cette intervention devant s'effectuer suivant les prescriptions des arrêtés interministériels des 7 Mars et 28 Avril 1949 lesquelles comportent en particulier le mandatement d'honoraires dans des conditions définies en faveur du service intéressé ./.

**LE MAIRE** : Vous avez entendu, Messieurs, la lecture du rapport. Si vous désirez des explications, nous nous tenons à votre disposition pour vous en fournir.....

Je vois avec plaisir que les dossiers les plus simples sont quelquefois les mieux étudiés et nous nous en réjouissons car les pour parlars pour la mise en chantier des canalisations de Saint-François et de Montgaillard ont été engagés en 1959.

*Approuvé  
H. Benoit le 1<sup>er</sup> Mars 1963  
P. de G. et al  
Le Secrétaire Général  
M. Cluchaud*

Adopté à l'unanimité.

x  
x x